

Comité de direction  
Route de Sergey 3  
1354 Montcherand  
Tél. 024 441 10 69  
E-mail : [codir@asior.ch](mailto:codir@asior.ch)

**Au Conseil intercommunal**

Montcherand, le 15 août 2024

**Préavis n° 14/24 : Budget de fonctionnement pour l'année 2025**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

## **1. Préambule**

Conformément à l'article 30 des statuts, le budget doit être adopté 3 mois avant le début de l'exercice, soit au 30 septembre de chaque année.

Le Comité de direction soumet au Conseil intercommunal le budget de fonctionnement 2025, établi sur la base des éléments connus à ce jour.

## **2. Commentaires**

### **510.3161 et 520.3161 - Loyer des salles**

La valeur ECA des bâtiments scolaires d'Orbe a été mise à jour en 2024. La valeur totale évolue de CHF 60'621'711.- à CHF 71'350'361.94. Cette adaptation génère une augmentation des loyers de CHF 214'573.02 (primaire CHF 158'118.38 ; secondaire CHF 56'454.64).

Lors de l'établissement du budget 2024, le taux de référence était de 1,5 %. Conformément à la convention pour la location des locaux scolaires approuvée le 24 septembre 2020, l'intérêt a été bonifié de 0.25 % pour 2025. Le taux de référence est donc passé à 1.75 %. De ce fait, cette augmentation majeure également les loyers de CHF 28'003.-.

### **510.3161 - Loyer des salles**

La fermeture des classes de Lignerolle et Rances a pour effet une diminution de CHF 34'766.- par rapport au budget 2024.

**510.3653 - Camps**

Augmentation du budget pour organiser un camp d'été pour les élèves des classes de septième année.

**514 - Collège primaire de Montcherand**

Les montants sont estimatifs. En effet, une année d'exploitation complète et le bouclage final des comptes de construction sont nécessaires pour être plus précis dans les chiffres du budget.

**3. Récapitulation**

Modification des charges par fonction

Libellé	Budget 2025 (CHF)	Budget 2024 (CHF)	Différence entre budgets 2025 et 2024 (CHF)
Autorités	89 000.-	86 200.-	2 800.-
Administration	141 990.-	157 270.-	-15 280.-
Transports	1'362'000.-	1 350 000.-	12 000.-
Prestations parascolaires	209'790.-	187 900.-	21'890.-
Enseignement primaire	2'578'136.-	2 601 186.-	-23'049.-
Enseignement secondaire	1'505'667.-	1 444 903.-	60'764.-
<b>Total</b>	<b>5'886'583.-</b>	<b>5 827 459.-</b>	<b>59'124.-</b>

Le budget 2025 se boucle avec un total des charges de CHF 6'247'383.33 et un total des produits (subventions diverses, participation parents, écolage externe, ...), hors part primaire et secondaire, de CHF 360'800.-, portant ainsi la participation des communes à CHF 5'886'583.33. Ce budget présente donc une augmentation des charges pour les communes de CHF 59'124.27 par rapport au budget 2024.

**Coûts par élève**

Budget 2024 : Nb élèves primaire 1'057 ; Nb élèves secondaire 405

Budget 2025 : Nb élèves primaire 1'060 ; Nb élèves secondaire 417

Coûts par élève	Sans les transports		Avec les transports	
	B-2024 (CHF)	B-2025 (CHF)	B-2024 (CHF)	B-2025 (CHF)
Primaire	2'755.97	2'730.63	3'679.36	3'652.77
Secondaire	3'862.72	3'909.14	4'786.11	4'831.28

#### 4. Décision

Le Comité de direction de l'ASIOR invite le Conseil intercommunal à prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal de l'ASIOR,

- vu le préavis no 14/24 budget de fonctionnement pour l'année 2025 ;
- vu le rapport de la Commission de gestion ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DECIDE :

1. Le budget de l'année 2025 est adopté tel que présenté.
2. La participation des communes pour l'année 2025 s'élève à **CHF 5'886'583,33**

Au nom du Comité de direction

Le Président



Olivier Petermann

La Secrétaire



Carole Pose

Annexes : budget 2025 (commentaires + détails des charges communes)

Déléguées du Comité de direction : Mme Anne Baumann et Mme Marinette Benoit